



Recommandation 530 (1968)¹

Politique générale du Conseil de l'Europe : l'Europe et le monde

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Condamnant avec indignation l'action militaire de l'U.R.S.S. et de ses alliés, la Hongrie, la Bulgarie, l'Allemagne de l'Est et la Pologne, contre la Tchécoslovaquie, dont les aspirations à un régime plus libéral et plus humain ont été étouffées par un coup de force brutal et sans excuse ;
2. Rendant un hommage ému à la résistance courageuse de la population tchécoslovaque et en particulier aux hommes et aux femmes de Tchécoslovaquie tombés victimes de leurs justes aspirations à un régime plus libre et plus humain ;
3. Déplorant que les tragiques événements de Tchécoslovaquie aillent gravement à l'encontre de la politique de détente entre l'Est et l'Ouest à laquelle le Conseil de l'Europe avait largement contribué ;
4. Estimant que ces événements ont sapé l'une des bases fondamentales du rapprochement qui s'était esquissé et qu'ils confèrent à une coopération politique organisée des démocraties européennes une nécessité urgente ;
5. Soulignant qu'une paix durable ne pourra se réaliser en Europe sans que tous les pays européens se voient reconnaître leur droit à disposer d'eux-mêmes,
6. Estime que l'Union Soviétique, la Hongrie, la Bulgarie, l'Allemagne de l'Est et la Pologne, qui ont envahi la Tchécoslovaquie, doivent retirer au plus tôt leurs forces et permettre au peuple tchécoslovaque de prendre en mains ses propres destinées ;
7. Recommande au Comité des Ministres de se réunir d'urgence en vue d'examiner les conséquences des dramatiques événements de Tchécoslovaquie et d'intensifier la coopération européenne en tenant compte de cette situation nouvelle.

1. Discussion par l'Assemblée le 23 septembre 1968 (10e et 11e séances) (voir [Doc. 2440](#) voir [Doc. 2440](#), rapport de la commission des questions politiques). Texte adopté par l'Assemblée le 23 septembre 1968 (11e séance).

